

Pèlerinage à Candes-Saint-Martin [Photos]

Publié le 27 novembre 2024 · 4 min de lecture



Malgré l'interdiction de l'archevêque de Tours de célébrer la messe tridentine dans la collégiale, le 16 novembre dernier, une cinquantaine de valeureux pèlerins ont honoré Saint Martin et l'ont supplié d'intercéder pour la Touraine, la France et l'Église.

Samedi 16 novembre, une cinquantaine de pères de familles et jeunes messieurs, accompagnés des abbés Coulomb et Foutel et du frère Bruno, se sont élancés en direction de Candes-Saint-Martin, village où l'évangéliste des campagnes de la Gaule rendit son âme à Dieu. Malgré la brume et la température glaciale, les courageux marcheurs ont parcouru vaillamment les 27 kilomètres prévus pour supplier le saint Patron de la Touraine de veiller sur le diocèse, le [prieuré Saint-Martin](#), les familles qui y sont attachées et l'[école de la Sainte Face](#). Ils ont également supplié cet apôtre infatigable de rendre à la France sa fidélité au Christ-Roi et à l'Église sa liberté pour enseigner la Foi de toujours.

Malheureusement, la messe de clôture prévue initialement dans la collégiale de Candes fut interdite par Monseigneur Jordy, archevêque de Tours. Le temps manquant pour l'organiser ailleurs, une cérémonie de clôture la remplaça où cantiques et prières à Saint Martin alternèrent en présence des pèlerins et de plusieurs familles qui les avaient rejoints.

Puis ce fut la dispersion dans la joie du devoir accompli et sur la promesse de se retrouver l'an prochain encore plus nombreux et plus vaillants pour obtenir du ciel les grâces nécessaires à notre pays.

Quelques jours plus tard, M l'abbé Coulomb fit part de sa profonde tristesse et de celle des fidèles de la paroisse concernant l'interdiction de la Messe, prononcée par l'Archevêque. Voici quelques extraits de cette lettre :

Pourquoi l'interdiction de cette messe, pourtant célébrée par votre prédécesseur, Saint Martin, que nous voulions spécialement honorer durant ce pèlerinage ?

Pourquoi cet acharnement contre ce culte – que vous refusez aussi à d'autres – alors qu'il a sanctifié durant des siècles des millions de personnes ?

Pourquoi refuser une telle cérémonie et ainsi priver des fidèles de l'accès aux sacrements auxquels, pourtant, ils ont un droit strict comme l'exprime le Droit Canon ?

La réponse à ces questions ne réside-t-elle pas dans le fait que cette messe exprime trop bien les vérités de la Foi catholique qui sont aujourd'hui oubliées voire combattues ou ridiculisées au sein même de l'Église : réalité du sacerdoce du Christ et de ses ministres, réalité de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, réalité du sacrifice expiatoire ce qui implique la réalité du péché et notamment du péché originel. Celui-ci fut pourtant remis en doute par l'un de vos prêtres après une conférence aux juristes : il y a affirmé que ce dogme n'était qu'une invention de Saint Augustin ! Il avait auparavant exalté, dans son intervention, la conscience humaine et assuré que « les personnes anathématisées auparavant seraient maintenant canonisées ». N'est-ce pas gravissime ?

N'y a-t-il pas non plus une volonté de briser au plus tôt l'intérêt toujours croissant de nombre de jeunes désirant découvrir les trésors de la messe de toujours, de personnes assoiffées de vérité et qui ne trouvent pas dans la nouvelle messe et la nouvelle doctrine la grâce qui émerveille et convertit ? Et pour cause : celles-ci chassent peu à peu le surnaturel au profit d'un naturalisme fou qui va jusqu'à préférer le salut de la planète au salut des âmes (cf les intentions du carême 2024 dans le diocèse). Ces âmes n'y reçoivent donc pas la nourriture dont elles ont pourtant besoin.























Source : laportelatine.org/activite/pelerinages/pelerinage-a-candes-saint-martin-photos

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France